



Le Bagnolet

No 31/ Décembre 2015

AGENDA

- **Samedi 5 décembre :**
Téléthon organisé par la société de jeunesse dès 11h00
- **Dimanche 6 décembre 2015 :**
Culte de l'avent avec flûtes de bambou à 10h00
- **Lundi 7 décembre 2015 :**
séance du conseil général à 20h15
- **Mardi 15 décembre 2015 :**
Noël villageois regroupant les enfants d'Oppens et d'Orzens à l'église d'Orzens à 19h30 suivi d'une partie conviviale à la maison de commune d'Oppens
- **Samedi 19 décembre 2015 :**
Venez choisir votre sapin de Noël tout en buvant un vin chaud dès 10h00 à la déchetterie
- **Samedi 19 décembre 2015 :**
Chers habitants d'Oppens.....Soyez tous les bienvenus au refuge d'Oppens à 18h00. Autour d'un feu de bois pour manger une fondue et partager ensemble l'esprit de Noël qu'est la joie, la reconnaissance et l'amour. Prendre avec vous : 1 caquelon par famille avec réchaud et fourchettes, un petit dessert, et des habits chauds.
Confirmation de votre présence (jusqu'au 7 déc.):
Géraldine et David Martin 079/826.70.27
- **Jeudi 31 décembre 2015 :**
Nouvel-an organisé par la société de jeunesse au Casino de Rueyres
- **Vendredi et samedi 8-9-15-16 janvier 2016 :**
Soirées du chœur mixte d'Orzens-Oppens à Pailly
- **Dimanche 28 février 2016 :**
Election de la Municipalité et du syndic pour la législature 2016 -2021

INFO- SENIORS NOUVEAU À OGENS

DE LA JOIE AU QUOTIDIEN AVEC LE YOGA DU RIRE

Pro Senectute Vaud propose des informations et discussions sur des thématiques variées, en présence d'intervenants spécialisés.

Natascha Sciuscio Montagna, animatrice régionale responsable des "Rendez-vous pour rire", et Françoise Dubied, animatrice bénévole, vous présenteront cette méthode ludique, alliant détente et vitalité, grâce à des exercices simples et efficaces.

Lieu	Salle communale d'Ogens Rue Principale 4, 1045 Ogens (au 1 ^{er} étage)
Date et horaire	Jeudi 14 janvier 2016 de 14h30 à 16h30
Participation	5 fr. collation comprise
Renseignements	Natascha Sciuscio Montagna, animatrice régionale 079 767 53 90 Françoise Dubied 021 887 74 09



Pour le bien-être moral, physique et matériel des personnes en âge AVS.



www.vd.pro-senectute.ch

Heures d'ouverture du bureau communal

Le bureau du greffe municipal sera exceptionnellement ouvert le **mardi** de 17h00 à 19h00 en lieu et place du jeudi jusqu'à la fin de cette année.
Fermé le 29 décembre 2015

Heures d'ouverture de la déchetterie

La déchetterie s'est mise à l'heure d'hiver : le samedi de 10h00 à 13h00

Téléphone : 0 21 887 83 13
Télécopie : 0 21 887 83 16
Messagerie : oppens@bluewin.ch

CONSEIL GENERAL - Séance du 23 juin 2015 :

A l'appel 15 membres sur 28 inscrits sont présents, 9 excusés et 4 absents. Le président lit la lettre de démission de M. Gérard Pitton après 60 ans de présence au conseil.

ASSERMENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Il n'y a pas de nouveaux membres lors de cette séance.

PREAVIS MUNICIPAL N°1 – Gestion et comptes communaux 2014

Madame Laure Ravera présente les comptes 2014 en développant les points qui demandent des commentaires. Les comptes présentent un total des charges de Frs 722'293.12 contre un total des revenus de Frs 771'256.84 donnant un excédent de revenus de Frs 48'963.72

Madame Estelle Barraud lit le rapport de la commission de gestion et des finances qui recommande au conseil de suivre le préavis de la municipalité tel que présenté.

Au vote, préavis n°1 est accepté par 14 oui et une abstention.

PREAVIS MUNICIPAL N°2 - Demande de dépense extrabudgétaire pour une étude globale de la circulation routière au village.

Monsieur Andreas Bühler fait un historique concernant la sécurité sur les routes de notre village qui est un sujet délicat et qui se discute déjà depuis un certain temps lors de nos séances du conseil général et fait part des initiatives prises par la Municipalité :

- Pose de balises officielles en bordure des routes du village
- Changement de certains panneaux d'entrée du village
- Achat d'un radar pédagogique qui permettra aussi de comptabiliser le nombre de véhicules et leurs vitesses.

Les membres de la commission « trafic » avait clairement souhaité que la question de la sécurité routière soit étudiée globalement pour tout le village comme mentionné dans leur rapport qui proposait l'association romande « Rue de l'avenir ».

La Municipalité a pris contact avec l'association romande « Rue de l'avenir » mais également avec d'autres bureaux d'études spécialisés en la matière. Elle a retenu le bureau ERTEC SA siégeant à Yverdon-Bains, pour sa proximité, son expérience et son professionnalisme qui permettra des propositions précises et adaptées à notre commune, du lien avec la maison mère « COLAS Suisse holding » et également pour leurs références dans la région.

Suite à une séance avec le bureau ERTEC SA lors de laquelle nous leur avons transmis toutes les informations, celui-ci a établi une offre pour une étude globale de la circulation dans notre village qui se monte à Frs 6663.60 et nous vous proposons de l'accepter.

Monsieur Frédéric Dind lit le rapport de la commission ad hoc qui recommande au conseil de suivre le préavis de la municipalité tel que présenté.

Au vote le préavis 2 est accepté par 13 oui et 2 abstentions.

ELECTIONS STATUTAIRES

M. Emmanuel Barraud se présente comme président et est élu avec 14 voix et 1 bulletin blanc.

M. Tristan Bircher se présente comme vice-président et est élu avec 14 voix et 1 bulletin blanc.

Déléguée pour l'ASIRE : Mme Mercedes Vazquez se présente et est élue par acclamation. Mme Estelle Barraud reste suppléante.

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Bilan des réserve en zone à bâtir

Nous avons établi et signé ce bilan demandé par le Canton, cela veut dire que nous sommes d'accord avec les calculs du SDT et que nous admettons le taux de croissance de notre commune. Cela ne veut pas dire que nous sommes d'accord de dézoner, mais on sera probablement amenés (= obligés) à le faire. En effet Oppens a un taux de croissance de 62 %, alors que le Canton admet d'ici 2030 un taux de 15%. Ce taux de 15% le canton l'a augmenté à 22%, ce qui donne quand même un taux de croissance de 42% pour notre commune. En théorie, on devrait donc dézoner environ la moitié des réserves de terrains à bâtir (= zones légalisées à la construction)

Cartes des dangers naturels

La confédération a exigé aux cantons l'établissement des cartes de dangers naturels identifiant les dangers prévisibles pouvant menacer les personnes et les biens matériels. Elles déterminent un degré de danger en rapport avec la fréquence des événements (glissements de terrain, inondation) et leurs intensités . Ces cartes ont été présentées à la Municipalité qui les trouvent trop contraignantes en cas de demande de permis de construire dans les zones à risque. Celles-ci doivent donc être révisées avant que la Municipalité les présentent aux éventuels propriétaires touchés et sa retranscription dans le PGA lors de sa révision.

Réseau d'eau potable

Les travaux de raccordement au réseau d'eau AIAE ont débuté et vu le beau temps ils avancent vite. Le raccordement devrait être terminé à la fin de l'année. Un tout-ménage sera envoyée à chaque habitant pour annoncer le changement et pour conseiller la pose un réducteur de pression.

Suite aux interventions individuelles le Président lève la séance à 22h20.

ÉLECTIONS COMMUNALES DANS LES COMMUNES À CONSEIL GÉNÉRAL (législature 2016 – 2021)

ARRÊTÉ DE CONVOCATION

Article premier. – Convocation

Les électrices et les électeurs des communes à conseil général sont convoqués **le dimanche 28 février 2016** pour élire les membres de la municipalité puis le/la syndic/que pour un mandat de cinq ans (législature du 1er juillet 2016 au 30 juin 2021).

Art. 5. – Mode d'élection

L'élection de la municipalité et celle du syndic ont lieu selon le système majoritaire à deux tours (majorité absolue au premier tour et relative en cas de deuxième tour). Les bulletins blancs doivent être considérés comme des bulletins valables et pris en compte dans le calcul de la majorité absolue.

Art. 7. – Conditions de participation

Ont le droit de participer aux scrutins:

- les Suisses, hommes et femmes, âgés de 18 ans révolus, qui sont domiciliés dans la commune et inscrits au rôle des électeurs;
- les personnes étrangères, hommes et femmes, âgées de 18 ans révolus, qui remplissent les conditions de l'article 5 LEDP, sont domiciliées dans la commune et inscrites au rôle des électeurs.

Les personnes faisant l'objet d'une curatelle de portée générale pour cause de trouble psychique ou de déficience mentale (art. 390 et 398 CC) sont privées du droit de vote. Elles peuvent être réintégrées, en prouvant qu'elles sont capables de discernement, par demande adressée à la municipalité au moins 10 jours avant le scrutin.

Art. 12. – Dépôt des listes

Les listes de candidats doivent être déposées:

- pour le 1er tour-municipalité, **du lundi 4 janvier 2016 au lundi 11 janvier 2016 à 12 heures précises** au greffe municipal;
- pour le 2e tour-municipalité éventuel et l'élection du syndic, une heure avant l'ouverture du scrutin en main du président du bureau électoral.

L'envoi par la poste, par fax ou par courrier électronique n'est pas admis. Un formulaire ad hoc peut être obtenu gratuitement auprès du greffe municipal (1er tour-municipalité) / du président du bureau électoral (2e tour-municipalité éventuel et élection du syndic).

Art. 13. – Contenu des listes

Au moment de son dépôt, toute liste de candidats doit:

- porter une dénomination distincte de celle des autres listes;
- être parrainée par 3 électeurs inscrits au rôle de la commune avec indication de leurs nom, prénom, année de naissance, lieu d'origine, profession, domicile et signature;
- mentionner un mandataire et un suppléant; à défaut, le premier signataire est considéré comme mandataire et le suivant comme suppléant;

- indiquer les nom(s), prénom(s), année de naissance, lieu d'origine, profession et domicile de chaque candidat;
 - être signée par chaque candidat en guise de déclaration d'acceptation (au besoin, par un mandataire au bénéficiaire d'une procuration).
- Tout candidat doit avoir son domicile politique dans la commune au plus tard au moment du dépôt des listes (art. 83 al. 3 LEDP).

On ne peut parrainer qu'une seule liste pour la même élection. En revanche, on peut parrainer une liste sur laquelle on est soi-même candidat

Art. 20. – Manière de voter pour le 1er tour-municipalité

L'électeur choisit librement de voter par correspondance (par voie postale ou en déposant son vote auprès de l'administration communale ou dans la boîte aux lettres prévue à cet effet) ou de se rendre au bureau de vote le dimanche.

Art. 21. – Pour le 2e tour-municipalité et l'élection du syndic

Tout vote par correspondance est exclu: les électeurs doivent nécessairement se rendre au bureau de vote où ils recevront le matériel utile.

Les électeurs qui n'auraient pas pris part au 1er tour-municipalité doivent être munis de la carte de vote reçue à domicile pour pouvoir voter.

CANDIDAT-E-S À LA MUNICIPALITÉ

Sont éligibles :

- tous les citoyens suisses, hommes et femmes, âgés de 18 ans révolus, qui ont leur domicile politique dans la commune et sont inscrits au rôle des électeurs ;
- tous les citoyens étrangers, hommes et femmes, âgés de 18 ans révolus, qui remplissent les conditions légales (art. 5 LEDP), qui ont leur domicile politique dans la commune et sont inscrits au rôle des électeurs.

ATTENTION : conformément à l'art. 83 al.3 LEDP, entré en vigueur le 1er juillet 2013, tout candidat doit avoir son domicile politique dans la commune au plus tard au moment du délai de dépôt des listes.

CAS PARTICULIER : ne seront éligibles à la fonction de syndic que les personnes élues à la municipalité.

Ne sont pas éligibles :

Les personnes faisant l'objet d'une curatelle de portée générale pour cause de trouble psychique ou de déficience mentale (art. 390 et 398 CC).

Incompatibilités de parenté :

ATTENTION : un risque d'incompatibilité n'empêche pas d'être candidat. Mais si la situation d'incompatibilité se produit bel et bien suite à l'élection, elle devra être résolue à ce moment-là.

Voici les principales règles. Ne peuvent être simultanément membres de la municipalité (art. 48 LC) :

- les conjoints, les personnes liées par un partenariat enregistré ou menant de fait une vie commune, les parents et alliés en ligne ascendante ou descendante, ainsi que les frères et sœurs;
- Signalons encore les règles concernant les secrétaires municipaux et les boursiers, aux articles 50 à 52 LC.

Des informations complémentaires sont affichées aux piliers publics ou sont disponibles auprès du greffe municipal.

SITE INTERNET



Nous avons le plaisir de vous annoncer la mise en ligne de notre site Internet communal à l'adresse suivante : <http://www.oppens.ch>
Il n'est pas totalement terminé et nous restons à l'écoute de vos questions et remarques afin de le rendre le plus complet possible.

ETAT CIVIL 2015

Naissances

31.05.2015 Chloé, fille de Sarah et Fabien Carrard - Ch. du Collège 3
12.09.2015 Léonard, fils de Marjorie et Jan Chrzanowski -Ch. de Mirebert 2

Arrivées

- * Claudine Barraud et Hervé Cavin domiciliés au Ch. de Mirebert 15
- * Marjorie, Jan et Léonard Chrzanowski domiciliés au Ch. de Mirebert 2
- * Ewa Ciebiera domiciliée à la Rte de Pailly 7
- * Nadège et Océane Gavillet domiciliées à la Rte d'Orzens 14
- * Kanokwan Sanram, Martin, Angelina et Anthony Messer domiciliés à la Rte de Pailly 7
- * Elodie Perret domiciliée à la Tuilière 16
- * Elizabeta Kochurova domiciliée au Ch. de Mirebert 7
- * Christine et Jean-Daniel Weber domiciliés à la Rte de Pailly 1

Départs

- * Céline Dutoit pour Essertines-sur-Yverdon
- * Jean-Claude Gottraux et Murielle Huguenin-Dumittan pour Yverdon
- * Tania et Enzo Santacroce, Yuri Guilherme De Faria et Stanislas Tsanos Mota Guilherme pour Epalinges
- * Aude Kolb-Vazquez et Alberto Vazquez pour Moiry
- * Susanne Schärer pour Bercher
- * Simone Meystre pour Yvonand

Raccordement au réseau d'eau potable de l'AIAE

Les travaux de pose de la conduite depuis Pailly jusqu'à notre réservoir supérieur sont terminés ce qui veut dire que nous consommons déjà de l'eau venant du réseau de l'AIAE. Les gros travaux de rénovations du réservoir vont débutés au début de l'année prochaine.

La Municipalité conseille tous les propriétaires de faire contrôler leurs installations et, le cas échéant, d'installer un clapet anti-retour ainsi qu'un réducteur de pression.

Attention :

Chaque propriétaire est responsable de faire contrôler son installation. La Municipalité déclinera toute responsabilité en cas de dégâts lors de la mise en service par l'AIAE.

Ci-dessous les analyses d'eau pour les années 2014 et 2015

Oppens
Ecole - Bassin extérieur - Robinet, Oppens
14.3 °C

		2015		2014
Paramètre	Unité	Résultat	Norme	Résultat
Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	67	T : max. 300	2
Escherichia coli	UFC/100 ml	non décelé	T : max. 0	non décelé
Enterococcus spp.	UFC/100 ml	non décelé	T : max. 0	non décelé

Paramètre	Unité	Résultat	Norme	Résultat
pH		7.9	M : 6.8 - 8.2	7.6
Conductivité électrique	µS/cm	593	M : 200 - 800	698
Turbidité	UT/F	0.2	T : max. 1.0	0.1
Dureté totale	°F	34.1	M : min. 10.0	40.2
Dureté carbonatée	°F	30.8		35.8
Calcium	mg/L	108	M : max. 200	128
Magnésium	mg/L	17.4	M : max. 125.0	20
Sodium	mg/L	5.2	M : max. 20.0	9.6
Potassium	mg/L	1.1	M : max. 5.0	1.3
Hydrogénocarbonate	mg/L	376		436
Sulfate	mg/L	14	T : max. 300	24
Nitrate	mg/L	33.0	T : max. 40.0	27
Chlorure	mg/L	11.2	M : max. 20.0	16.7
Fluorure	mg/L	<0.10	L : max. 1.50	0.08
Bromure	mg/L	<0.10		<0.10
Oxydabilité (consommation en KMnO4) *	mg/L	1.5	M : max. 3.0	1
Carbone organique total	mg/L	0.5	M : max. 1.0	0.7
Ammonium	mg/L	0.010	T : max. 0.100	0
Nitrite	mg/L	0.005	T : max. 0.100	0